



# 1<sup>er</sup> RALLYE REGIONAL V.H.C DE SARRIANS

25 et 26 octobre 2014

Association Sportive Automobile Méditerranée

33, Route de Montfavet – 84000 AVIGNON

Tél. : 06.34.30.79.33 – [asamediterranee@sfr.fr](mailto:asamediterranee@sfr.fr)

## REGLEMENT PARTICULIER

Les engagements sont à renvoyer à : **Association RALLYE DE SARRIANS**

862 Route de Parisi

84260 SARRIANS

Tél. : 04 90 65 59 03

[rallyedesarrians@orange.fr](mailto:rallyedesarrians@orange.fr)

### PROGRAMME DU RALLYE

Parution du règlement	lundi 1 septembre 2014
Ouverture des engagements	Dés parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 13 Octobre 2014 minuit
Parution du Road Book	Samedi 18 octobre 2014
Date et heures des reconnaissances	Samedi 18 octobre 2014 de 8 h à 19 h et Samedi 25 octobre 2014 de 8 h à 12 h.
Vérifications des documents et des voitures	Samedi 25 octobre de 14 h. à 18 h 45 à la salle Frédéric Mistral (salle des fêtes) à Sarrians Samedi 25 octobre de 14 h 15 à 19 h Place Jean Jaurès à Sarrians
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 25 octobre à partir de 14 h 30 Pl. AUBANEL SARRIANS
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 25 octobre à 17 h 45 Salle Regain-Bd Giono à SARRIANS
Publication des équipages admis au départ	Samedi 25 octobre à 20 h au P.C.(Salle Regain à Sarrians)
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 25 octobre à 20 h au PC
Départ du 1 <sup>er</sup> concurrent	Dimanche 26 octobre à 7 h Bd AUBANEL à SARRIANS
Arrivée du 1 <sup>er</sup> concurrent	Dimanche 26 octobre à partir de 15h 55 Bd AUBANEL à SARRIANS

Vérifications Finales	Dimanche 26 octobre à 16 h Garage Ludovic JUPILLE - Bd du Comtat Venaissin – 84260 SARRIANS
Parution des résultats du Rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent (Salle Regain à Sarrians)
Remise des Prix	Dimanche 26 octobre à 19 h Salle des fêtes Frédéric Mistral à Sarrians

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

L'ASA Méditerranée organise, les 25 et 26 octobre 2014, une épreuve automobile régional de Véhicules Historiques de Compétition dénommé :

Rallye VHC de SARRIANS

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° R375 en date du 31/07/2014 et du Comité Régional du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 60 en date du 8/07/2014

### Comité d'organisation

Co Présidents : Mrs Jacques BERNARDI et Thierry BRILLARD

Membres : Joël BENIVAY, Véronique BERNARDI, Gaby et J. Michel BERNARDI, Corinne et Philippe CLEMENT, André MARTIN, Paul ROUBY, Isabelle et Paul SUBE, Patrick VIEUX

Le secrétariat du rallye : **Association RALLYE DE SARRIANS**

**862 Route de PARISI**

**84260 SARRIANS**

**Tél. : 04 90 65 59 03 - rallyedesarrians@orange.fr**

**Organisateur Technique : As. RALLYE DE SARRIANS – 862 Route de Parisi – 84260 SARRIANS**

### **1.1P Officiels.**

		N° licence
<b>Président du Collège</b>	Mr Norbert BIAGIONI	25075
<b>Membre du collège</b>	Mme Maryline DUCARTERON	6840
	Mr Alain DEL CORSO	35800
<b>Directeur de course</b>	Mr Yannick BARDIN	46622
<b>Directeurs de course adjoints</b>	Mr Marc DUCARTERON	9003
	Mr Albert PATISSON	5475
<b>Directeurs de course délégués aux vérifications</b>	Mr Clair SCHMIT	9199
<b>Et à la publicité</b>	Mr Paul MEGE	2727
<b>Adjoints à la direction de course</b>	Mr GAUTHIER Jacques	35196
<b>Délégués aux épreuves spéciales</b>	Mr VERNET Daniel	147321
<b>Véhicule tricolore</b>	Mr Clair SCHMIT	9199
<b>Véhicule autorité</b>	Mr Paul MEGE	2727
<b>Véhicule info</b>	Mr René MEILLORET	147512
<b>Véhicule damier</b>	Mr J. Michel BERNARDI	112398
<b>Chargé des relations avec les concurrents</b>	Me Sylvie SCHMIT	36488
	Mr Philippe JOLY	118709

		N° licence
<b>Responsable des commissaires techniques</b> <b>Commissaires Techniques</b>	Mr Lismon LAMBERT	3585
	Mr Bernard BOUVERAT	7392
	Mr David HIELY	33408
	Mr Patrick VIEUX	113719
	Mr Philippe BLANC	38131
	Mr Dominique TURPIN	119028
<b>Médecin chef</b>	Docteur Michel VIANET	
<b>Chargés des Relation avec la presse</b> <b>Responsable des commissaires</b> <b>Responsable du matériel</b>	Mme Véronique BERNARDI	153159
	Mme Gaby BERNARDI	54730
	Mr Philippe CLEMENT	198149
	Mr Paul Sube	7585
<b>Classements</b>	TOP RALLYE	

### Juges de fait

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier et ceux du rallye de doublure, sont déclarés compétents.

### 1.2P Horaires

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale : 10<sup>ème</sup> RALLYE DE SARRIANS

#### ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 20 voitures maximum

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN) à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Rallyes/Courses de Côte VHC (voir « Conditions d'admission des voitures »)

#### ARTICLE 3P. SECURITE

Voir les dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif de la FFSA.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

#### ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

#### ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale

#### ARTICLE 6P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

#### ARTICLE 7P. PARCOURS

« Le 1er RALLYE REGIONAL VHC DE SARRIANS » représente un parcours de 204,43 Kms.

Il comporte 1 étape, 3 sections et 6 spéciales d'une longueur totale de 36,600 kms entièrement sur asphalte.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - ES 3 - ES 5    ⇨    Col de La Madeleine    ⇨    5 km 200

ES 2 - ES 4 - ES 6    ⇨    Sarrians - Vignes de Vacqueyras    ⇨    7 km 000

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 10<sup>ème</sup> Rallye REGIONAL de SARRIANS doit adresser la demande d'engagement, dûment complétée, avant le lundi 13 octobre 2014 minuit au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) : Association RALLYE DE SARRIANS – 862 Route de Parisi - 84260 SARRIANS

**Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.**

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs à 640 €
- Pour les équipages (pilotes et copilote) licenciés à l' A.S.A Méditerranée avec la publicité des organisateurs à 280 €

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que des photocopies des permis de conduire, des licences de chaque membre d'équipage et de la photocopie de la première page du PTH.

Les envois en recommandés ou en Chronopost sont déconseillés (délais de réception plus longs).

Les adresses électroniques lisibles et les numéros de téléphones mobiles, sont très importants.

Le règlement de l'engagement sera à établir au nom : Association RALLYE DE SARRIANS

#### **ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF**

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

#### **ARTICLE 10P. VERIFICATIONS**

Les horaires de convocations aux vérifications seront consultables sur le site [asamediterranée.fr](http://asamediterranée.fr)

Les vérifications administratives auront lieu de 14 h à 18 h 30 Salle des fêtes Frédéric Mistral à Sarrians.

Les vérifications techniques auront lieu de 14 h 15 à 19 h Place Jean Jaurès à Sarrians

Tous les équipages participant au rallye doivent se présenter au complet aux vérifications administratives et techniques conformément à la réglementation.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux prescriptions générales FFSA.

Les vérifications finales, seront effectuées :

Gge Ludovic JUPILLE à SARRIANS

Taux Horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

#### **ARTICLE 11. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

##### **11.1P Dispositions Générales**

Conforme au règlement standard Rallyes

##### **11.12P Dispositions Particulières**

###### **11.2.1P.Ordre de départs**

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du 10<sup>ème</sup> rallye régional de Sarrians dans l'ordre des numéros.

###### **11.2.2P Essais**

Conforme au règlement standard Rallyes

###### **11.2.3P Carburants – Pneumatiques – Equipements**

Conforme au règlement standard rallye et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques

###### **11.2.4P Numéros de course**

Voir règlement standard Rallyes

###### **11.2.5P Echauffement des Pneumatiques**

Conforme au règlement standard Rallyes

###### **11.2.6P Conférence aux pilotes (briefing)**

Voir règlement standard Rallyes

### **11.2.7P Pénalités**

Conforme au règlement standard Rallyes

### **11.2.8P Classements**

Voir règlement standard Rallyes

### **ARTICLE 13P. PRIX**

Il n'y a pas de dotation en numéraire.

Tous les concurrents classés seront récompensés.

### **ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX**

La remise des prix du 1<sup>er</sup> RALLYE régional VHC de SARRIANS aura lieu le dimanche 26 octobre à partir de 19h. à la salle des fêtes de Sarrians.

**Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.**